

Conditions générales

1 PREAMBULE

- 1.1 L'objet des présentes Conditions générales relatives à HxGN SmartNet (dénommées ci après « Conditions générales HxGN SmartNet ») est l'ensemble des services HxGN SmartNet proposés. Les présentes Conditions générales HxGN SmartNet s'appliquent exclusivement aux services HxGN SmartNet. Le Prestataire de services n'est pas tenu de respecter des conditions générales contradictoires ou additionnelles émanant du Client s'il accepte la commande du Client qui fait référence aux conditions générales de ce dernier. Les présentes Conditions générales HxGN SmartNet ne sauraient être amendées, annulées ou complétées par une commande consécutive ou une lettre du Client, si le Prestataire de services ne l'approuve pas explicitement par écrit. Les conditions commerciales ou d'achat du Client sont uniquement valables si le Prestataire de services les accepte expressément par écrit.
- 1.2 Le Client recevra les services HxGN SmartNet spécifiés dans la fiche de données produit.
- 1.3 Le Prestataire de services se réserve le droit d'arrêter, à sa seule discrétion, l'assistance fournie dans le cadre des services HxGN SmartNet pour des formats ou calculs de données qui ne sont plus actuels et pour ceux qui ne sont plus exploitables sur le plan technique. Dans la mesure du possible, il les remplacera par de nouveaux. Le Client sera informé de tous les amendements de ce type au moins un (1) mois avant leur prise d'effet. Par ailleurs, les dispositions de la section 7 s'appliquent mutatis mutandis.
- 1.4 L'accès aux services HxGN SmartNet se base sur les conditions d'utilisation décrites plus en détail dans la section 5.
- 1.5 L'utilisation des services HxGN SmartNet engendre des frais pour le Client.

2 DEFINITIONS

- 2.1 Le terme **Abonnement** désigne un contrat contenant les présentes Conditions HxGN SmartNet, de même que la fiche de données produit et (le cas échéant) l'annexe spécifique au pays des Conditions générales HxGN SmartNet, demandé par écrit par le Client et confirmé par écrit par le Prestataire de services.
- 2.2 Par **Client**, on entend un utilisateur qui exploite les services HxGN SmartNet sur la base d'un Abonnement valide.
- 2.3 Le **Contingent d'abonnement** est la durée totale d'utilisation des services HxGN SmartNet sur la base d'accès individuels ou multiples pendant la Période d'abonnement.
- 2.4 Le **Début de l'abonnement** est le moment d'activation de l'utilisation des services HxGN SmartNet.
- 2.5 Les **Données d'accès** sont des données de connexion, client, d'utilisation ou d'identification uniques fournies au Client par le Prestataire de services afin de lui permettre d'accéder aux services HxGN SmartNet.
- 2.6 Les **Données de correction** sont les informations de correction numériques spécifiées dans la fiche de données produit (telles que généralement comprises en relation avec les signaux GNSS) qui, en tenant compte de la section 7 des présentes Conditions HxGN SmartNet, fournissent un positionnement pour le territoire spécifié dans la fiche de données produit, et cela, dans la qualité spécifiée.

- 2.7 Les **Données GNSS** sont les données de mesures géodésiques par satellite spécifiées dans la fiche produit en relation avec l'utilisation des signaux GNSS.
- 2.8 Les **Frais d'abonnement** sont les frais spécifiés dans l'Abonnement ou l'offre du Prestataire de services, qu'un Client doit payer pour utiliser les services HxGN SmartNet.
- 2.9 **GNSS** signifie « système mondial de navigation par satellites », constituant l'ensemble des systèmes satellites dont les signaux sont utilisés pour les services HxGN SmartNet.
- 2.10 La **Période d'abonnement** est la période de l'Abonnement pendant laquelle les services HxGN SmartNet sont fournis au Client et qui est attestée dans la confirmation de commande écrite (et/ou le règlement de licence) du Prestataire de services.
- 2.11 Les **Positionnements** sont les emplacements numériques spécifiés dans la fiche de données produit en relation avec l'utilisation des signaux GNSS et des données de correction.
- 2.12 Le **Prestataire de services** est Leica Geosystems AG, Heerbrugg, Suisse, sauf indication contraire dans l'annexe spécifique au pays ou dans l'Abonnement.
- 2.13 Les **Prestataires Internet** sont des entreprises proposant un accès à Internet (également via des satellites).
- 2.14 Les **Services HxGN SmartNet** sont les services du Prestataire et l'ensemble des données de correction, données GNSS, de positionnement, des applications et services d'assistance comme décrit dans la fiche produit fournie au Client dans le cadre d'un Abonnement valide.
- 2.15 **Une Année** est un laps de temps de la Période d'abonnement. Cet intervalle commence à 00:00 le jour calendaire marquant le début de l'Abonnement et se termine la veille du même jour calendaire de l'année suivante à 24:00.
- 2.16 **Un Jour** est un laps de temps de la Période d'abonnement. Cet intervalle commence à 00:00 le jour calendaire marquant le début de l'Abonnement et se termine le même jour à 24:00.
- 2.17 **Un Mois** est un laps de temps de la Période d'abonnement. Cet intervalle commence à 00:00 le jour calendaire marquant le début de l'Abonnement et se termine la veille du même jour calendaire le mois suivant à 24:00.
- 2.18 **Une Semaine** est un laps de temps de la Période d'abonnement. Cet intervalle commence à 00:00 le jour calendaire marquant le début de l'Abonnement et se termine la veille du même jour calendaire de la semaine suivante à 24:00.

3 DISPOSITIONS GENERALES

- 3.1 Les titres ont pour seule fonction d'améliorer la lisibilité et n'affectent pas l'interprétation des dispositions des présentes Conditions HxGN SmartNet, de l'annexe spécifique au pays des Conditions générales HxGN SmartNet ou de l'Abonnement.
- 3.2 Sauf indication contraire, toute formulation au masculin utilisée dans l'Abonnement englobe aussi le féminin et vice versa, de même que le singulier inclut le pluriel et vice versa.

4 CONDITIONS D'UTILISATION

- 4.1 L'autorisation d'utilisation accordée est valable pour la Période d'abonnement souscrite, démarre le jour spécifié

dans l'Abonnement et se termine après l'écoulement du dernier jour précisé dans l'Abonnement.

- 4.2 Le Client s'interdit d'assigner, de céder, de reproduire ou de transférer d'une autre façon, en totalité ou en partie, ses droits d'utilisation à des tiers ou d'offrir à ces derniers la possibilité d'accéder à ses droits d'utilisation s'il n'a pas reçu l'autorisation écrite du Prestataire de services pour cela. Cela inclut entre autres l'intégration des services HxGN SmartNet dans des produits ou services du Client et/ou de tiers.
- 4.3 Le Prestataire de services doit avoir la possibilité d'effectuer et d'administrer une collecte quantitative de données liée à l'utilisation des services par le Client.
- 4.4 Le Client reconnaît que la qualité des services HxGN SmartNet spécifiés dans la fiche de données produit, dépend en grande partie du récepteur GNSS, de l'emplacement du récepteur GNSS, des caractéristiques individuelles de la réception du signal, ainsi que de la géométrie et de la disponibilité des satellites. Il accepte également le fait que le Prestataire de services ne puisse pas garantir la qualité spécifiée.
- 4.5 Le Client accepte que l'utilisation des services HxGN SmartNet puisse être interrompue ou que la qualité des services HxGN SmartNet puisse être dégradée par les conditions locales, en particulier par des signaux masqués ou discontinus, de même que par l'indisponibilité d'un accès fourni par le Prestataire Internet, ou par d'autres événements.
- 4.6 Le Client veille à se déconnecter activement de tous les services HxGN SmartNet en cas de non-utilisation, afin d'éviter une utilisation incorrecte et/ou d'allonger la durée d'utilisation. Le Client assume les Frais d'abonnement supplémentaires et, le cas échéant, les frais de tiers engendrés par des connexions non activement interrompues par lui.

5 ACCES AUX SERVICES HXGN SMARTNET

- 5.1 Le Prestataire de services fournira, à sa juste discrétion, un accès adapté pour l'utilisation des services HxGN SmartNet.
- 5.2 Pour exploiter les services HxGN SmartNet, le Client doit établir, à ses propres risques et frais, une connexion permettant l'accès défini dans la clause 5.1.
- 5.3 Le Prestataire de services se réserve le droit d'adapter les formes d'accès aux services HxGN SmartNet à tout moment, à sa juste discrétion, sans être obligé de respecter à cet égard de nouvelles exigences. Il se réserve aussi la possibilité de restreindre ou supprimer toutes formes d'accès qui ne sont plus adéquates. Le Client sera informé de tous ces ajustements, restrictions ou fermetures en temps utile, au moins un (1) mois avant leur prise d'effet.

6 SERVICES DU PRESTATAIRE DE SERVICES

- 6.1 Le Prestataire de services informera le Client le plus tôt possible de toute discontinuité ou de tout défaut de qualité important des services HxGN SmartNet, qui lui sont entièrement imputables. Le Prestataire de services signalera en plus au Client en temps utile tout changement prévu des formes d'accès, contenus et formats des données de correction si et dans la mesure où de tels changements ont un impact sur l'utilisation par le Client des services HxGN SmartNet.
- 6.2 Le Prestataire de services accomplit tous les efforts raisonnables pour optimiser la performance des services HxGN SmartNet.
- 6.3 Le Prestataire de services se réserve le droit d'étendre ou de changer les formes d'accès aux services HxGN SmartNet à tout moment, de les compléter à sa juste

discrétion et sans obligations à cet égard.

- 6.4 Le Prestataire de services se réserve le droit de déterminer à tout moment les signaux GNSS utilisés pour les services HxGN SmartNet, en générant ainsi, à sa seule discrétion et sans obligations à cet égard, des services HxGN SmartNet additionnels à la demande.
- 6.5 Le Prestataire de services se réserve le droit d'offrir, à sa juste discrétion et sans obligations à cet égard, au Client des prestations d'assistance opérationnelle et administrative en rapport avec les services HxGN SmartNet.

7 PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

- 7.1 Des Frais sont exigibles à la souscription d'un Abonnement. Les Frais indiqués dans l'Abonnement s'appliquent, pendant la durée de l'Abonnement, au Contingent commandé et doivent être réglés en totalité, sauf convention contraire, au début de l'Abonnement.
- 7.2 En l'absence de dispositions contraires, chaque facture est payable dans un délai de 30 jours, sans déduction. Le règlement du Client sera considéré comme effectif à partir du moment où le Prestataire de services disposera du montant.
- 7.3 Sauf indication contraire dans l'Abonnement, les Frais d'abonnement et montants indiqués n'incluent pas de taxes ou de charges. Les taxes et charges seront présentées séparément dans la facture et supportées par le Client.
- 7.4 Si un Client manque à payer les Frais d'abonnement, le Prestataire de services peut, sans préavis, à sa juste discrétion, (i) suspendre la fourniture des services HxGN SmartNet tant que le Client n'a pas réglé les Frais d'abonnement dus, ou bien (ii) résilier l'Abonnement immédiatement.
- 7.5 Le Client peut uniquement compenser les montants des demandes reconventionnelles qui ont été reconnues par écrit ou déterminées par le tribunal.
- 7.6 Le Prestataire de services est en droit de modifier les Frais d'abonnement à tout moment. Le Prestataire de services en informera le Client par écrit un (1) mois à l'avance. La modification sera considérée comme acceptée si le Client ne formule pas d'objection par écrit pendant cette période. Si le Client objecte par écrit la modification pendant cette période, il est en droit de résilier l'Abonnement à partir du dernier jour du mois suivant la réception de la notification du changement émise par le Prestataire de services.

8 DEBUT ET FIN DE L'ABONNEMENT

- 8.1 Chaque Abonnement démarre au moment de l'activation des services HxGN SmartNet.
- 8.2 L'Abonnement conclu sera reconduit automatiquement sauf (i) convention contraire ou sauf (ii) si l'Abonnement est résilié par écrit trois (3) mois avant son expiration.
- 8.3 Tout Contingent d'abonnement non utilisé durant la Période d'abonnement expirera aussi.
- 8.4 Un droit de résiliation pour de justes motifs n'en est pas affecté.
- 8.5 Si un Contingent est entièrement utilisé pendant la Période d'abonnement, un nouvel Abonnement devient automatiquement actif. Ce nouvel Abonnement est identique à l'ancien, est valable pendant la même Période et démarre dès que l'ancien Contingent est épuisé, afin d'assurer la continuité de l'utilisation des services HxGN SmartNet. L'ancien Abonnement s'arrête automatiquement.
- 8.6 Le Prestataire de services est en droit de résilier l'Abonnement par écrit à tout moment, à sa juste discrétion, en respectant un préavis raisonnable, et peut

interrompre la fourniture de services HxGN SmartNet en totalité ou en partie. Une telle situation ne saurait justifier la revendication de dommages-intérêts vis-à-vis du Prestataire de services. Les frais versés pour la Période d'abonnement en cours seront remboursés au Client au pro rata.

- 8.7 Pour tout service HxGN SmartNet interrompu en partie ou en totalité, le Prestataire de services s'efforcera d'offrir au Client des services de rechange de qualité équivalente ou meilleure. Le Client en sera informé et recevra une offre correspondante en temps utile de manière à qu'une utilisation continue des services HxGN SmartNet reste garantie.
- 8.8 Sauf disposition contraire dans les présentes Conditions générales HxGN SmartNet, une notification du Prestataire de services à propos de quelconques modifications ne saurait justifier une résiliation à effet immédiat de l'Abonnement par le Client.

9 GARANTIE ET RESPONSABILITE

- 9.1 Les services HxGN SmartNet ne seront pas adaptés sur le plan opérationnel, fonctionnel, technique ou autre, aux besoins spécifiques de clients individuels. Il revient au Client de s'assurer que les services HxGN SmartNet conviennent à l'utilisation prévue.
- 9.2 Le Client exploitera les services HxGN SmartNet conformément à l'état reconnu de la technique. Cela englobe notamment des contrôles de positionnement indépendants et réguliers, de même que la comparaison des résultats sur des points de contrôle connus.
- 9.3 Le Prestataire de services ne donne pas de garanties ou de représentations en relation avec la disponibilité ininterrompue des services HxGN SmartNet (en totalité ou en partie).
- 9.4 Le Prestataire de services ne garantit pas l'absence d'erreurs ou de défauts des services HxGN SmartNet.
- 9.5 Le Prestataire de services décline toute responsabilité pour des pertes ou des dommages de tout type résultant de :
- (1) Tous défauts de qualité, disponibilités restreintes, pannes ou discontinuités (en totalité ou en partie) du transfert électronique ou de l'accessibilité des services HxGN SmartNet ;
 - (2) Tous défauts de qualité, interruptions ou dysfonctionnements (en totalité ou en partie) de l'infrastructure des stations de référence, y compris des lignes de données, centres de données, d'autres équipement matériels ou logiciels ;
 - (3) Toute interruption, indisponibilité et discontinuité (en totalité ou en partie) des signaux GNSS ;
 - (4) Toute interruption, indisponibilité et discontinuité (en totalité ou en partie) des services HxGN SmartNet dues aux points (1) à (3) ;
 - (5) L'utilisation des services HxGN SmartNet.
- 9.6 Le Prestataire de services et ses directeurs, employés, agents et conseillers, déclinent toute responsabilité dans la mesure autorisée par la loi, pour des dommages indirects, particuliers, auxiliaires et consécutifs, pour tout manque à gagner, toute perte d'information ou de données, pour toutes charges additionnelles, prétentions de tiers et autres pertes financières en relation avec les services HxGN SmartNet, ainsi que pour toute perte due à l'utilisation, au dysfonctionnement ou à l'interruption des services HxGN SmartNet. C'est aussi le cas si le Prestataire de services a été informé de la survenue possible d'un tel dommage.
- 9.7 La responsabilité d'indemnisation du Prestataire de services pour tout dommage subi par le Client, sur la base des présentes Conditions générales HxGN SmartNet, se rapporte uniquement à des dommages directs et se limite
- sauf en cas de provocation intentionnelle du dommage ou de négligence grave et dans la mesure où la loi le permet – au montant total des Frais d'abonnement que le Client a payé au Prestataire de services, conformément aux présentes Conditions générales HxGN SmartNet, pendant la Période d'abonnement résiduelle.
- 9.8 En cas de violation de l'Abonnement, le Client doit répondre vis-à-vis du Prestataire de services de tout dommage qui en résulte, en particulier dans le cas (i) d'une utilisation ou divulgation non contractuelle des données ou d'une (ii) utilisation non contractuelle ou d'un transfert de licence pour l'utilisation des services du Client.
- 9.9 Le Client exemptera le Prestataire de services de toute prétention de tiers.
- 9.10 Le Client s'assurera que lui-même et les utilisateurs prévus ont les aptitudes requises pour exploiter les services HxGN SmartNet de façon conforme. Le Prestataire de services décline par la présente toute responsabilité pour des pertes ou dommages causés par des aptitudes insuffisantes de l'utilisateur en relation avec les services HxGN SmartNet.
- 9.11 Le Client dédommagera le Prestataire de services de tous coûts, y compris tous frais d'avocat et de tribunal raisonnables, que ce dernier subit en relation avec la revendication et l'exécution légitimes de ses droits stipulés dans les présentes Conditions générales HxGN SmartNet.
- 9.12 Le Client signalera au Prestataire de services, immédiatement après en avoir pris connaissance, tout défaut des services HxGN SmartNet, au plus tard cependant dans un délai de 30 jours à compter de la première activation de l'Abonnement. À défaut, les services HxGN SmartNet utilisés dans le cadre de l'Abonnement seront considérés comme acceptés et devront faire l'objet d'un paiement.
- 9.13 Le Client aidera dans la mesure du possible et du raisonnable le Prestataire de services à analyser et à supprimer tous défauts connus des services HxGN SmartNet.

10 PROTECTION DES DONNEES

- 10.1 Le Prestataire de services traitera toutes données personnelles du Client comme confidentielles, en conformité avec la réglementation de la protection des données et les chartes de confidentialité disponibles sous : <https://hxgnsmartnet.com/global/privacy-policy>.

11 CONTROLE DES EXPORTATIONS

- 11.1 Le Client accepte de se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables en relation avec le contrôle des exportations et les sanctions économiques. Le Client approuve en particulier le fait de ne pas exporter ou ré-exporter, directement ou indirectement, des services HxGN SmartNet et données associées, conçus pour être utilisés à des fins proscrites par les dispositions du gouvernement américain ou du règlement européen sur les biens à double usage, qui se rapportent entre autres à la prolifération d'armes chimiques ou biologiques, ou au développement de produits de base pour les armes, à moins que le Client n'ait reçu au préalable l'autorisation écrite du Prestataire de services. Le Client accepte par ailleurs d'arrêter l'exportation ou la ré-exportation de données à des personnes ou entités juridiques figurant sur une liste noire. Les obligations du Client définies dans cette clause resteront valables après l'expiration du présent accord.

12 CONFORMITE

12.1 Le Client est tenu de respecter tous les règlements et règles applicables, de même que les normes d'éthique et de conduite commerciales généralement reconnues lorsqu'il réalise ses activités commerciales. L'Acheteur a lu et compris le Code de conduite (<https://investors.hexagon.com/en/governance/guidelines-and-policies>).

13 DISPOSITIONS FINALES

13.1 L'Abonnement constitue l'intégralité de l'accord passé entre les parties contractantes en relation avec l'objet du contrat, et remplace tous les arrangements, négociations et promesses antérieurs.

13.2 Tout amendement ou ajout exige la forme écrite. Il en va de même pour les modifications concernant l'exigence de la forme écrite.

13.3 Le Client s'interdit de céder ou de transférer d'une autre manière à un tiers les droits ou obligations découlant des présentes Conditions Générales HxGN SmartNet, s'il n'a pas reçu l'accord écrit du Prestataire de services à cet égard.

13.4 Si une disposition des présentes Conditions générales HxGN SmartNet est nulle et non avenue pour une raison quelconque, la validité des autres n'en sera pas affectée. Dans ce cas, la disposition invalide sera remplacée par une autre disposition valide qui devra refléter, dans la mesure du possible, l'intention initiale des parties.

14 DROIT APPLICABLE ET LIEU DE JURIDICTION

14.1 Si aucun droit applicable différent n'a été convenu dans le cadre des Conditions générales de vente et de fourniture du Prestataire de services, incluses comme référence, le droit substantiel de la Suisse s'applique à l'Abonnement. L'application de la convention de l'ONU sur les Contrats pour la Vente Internationale de Marchandises (CVIM) datant du 11 avril 1980 est expressément exclue.

14.2 Pour autant qu'aucun autre for n'ait été convenu dans le cadre des Conditions générales de vente et de fourniture du Prestataire de services, incluses comme référence, tous les litiges liés à l'Abonnement seront tranchés en dernier lieu, dans le respect des dispositions de règlement et d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), par un ou plusieurs arbitres désignés selon ces règles. Sauf accord contraire entre les parties, Zurich (Suisse) sera le lieu d'arbitrage, et les procédures seront tenues en anglais.

14.3 Par ailleurs, le Prestataire de services aura la possibilité d'engager des poursuites judiciaires contre le Client au lieu de résidence ou au siège de l'entreprise de ce dernier.

15 ANNEXES

15.1 La fiche de données produit, applicable de temps à autre, est partie intégrante de l'Abonnement.

15.2 L'Annexe spécifique au pays des Conditions générales HxGN SmartNet, applicable de temps à autre, est partie intégrante de l'Abonnement pour le pays respectif.

15.3 En cas de conflits, les dispositions de l'annexe spécifique au pays des Conditions générales HxGN SmartNet primeront les Conditions générales HxGN SmartNet.